

Procès-verbal (version préliminaire)
Assemblée annuelle des membres du CMFC (AAM)

Le 5 novembre 2020

Assemblée virtuelle

D^{re} Shirley Schipper, présidente, préside l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

D^{re} Shirley Schipper, présidente, déclare l'Assemblée annuelle des membres (AAM) ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Collège à cette toute première AAM virtuelle.

Les anciens présidents, les membres actuels du Conseil d'administration et les présidents de comité sortants et nouveaux sont reconnus dans une vidéo diffusée au début de l'assemblée. Chacun des présidents de comité sortants ci-après reçoit un cadeau en reconnaissance de son engagement à l'égard du CMFC.

- D^r Joel Andersen (ON) — Groupe d'intérêt des membres sur la médecine du travail
- D^r Marc Bilodeau (QC) — Comité directeur sur le Centre de médecine de famille
- D^{re} Marie-Dominique Beaulieu (QC) — Conseil d'administration de la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale du CMFC
- D^r Robert Boulay (N.-B.) — Comité des candidatures
- D^{re} Jeanette Boyd (C.-B.) — Comité des prix et bourses
- D^{re} Sarah de Leeuw (C.-B.) — Coprésidente, Comité d'histoire et narration en médecine familiale
- D^{re} Anne DuVall (ON) — Comité consultatif sur la gouvernance
- D^r John Foote (ON) — Groupe d'intérêt des membres sur la médecine d'urgence
- D^{re} Christie Freeman (ON) — Groupe d'intérêt des membres sur la dermatologie
- D^r Pierre Frémont (QC) — Groupe d'intérêt des membres sur la médecine du sport et de l'exercice
- D^r Brian Geller (SK) — Groupe d'intérêt des membres sur les compétences avancées en chirurgie
- D^r James Goertzen (ON) — Section des enseignants
- D^r Curtis Handford (ON) — Conseil consultatif de rédaction, *Le Médecin de famille canadien*

- Dr David Henderson (N.-É.) — Groupe d'intérêt des membres sur les soins palliatifs
- M^{me} Kerry Howell (AB) — Coprésidente, Section des étudiants en médecine
- D^{re} Fiona Kouyoumdjian (ON) — Groupe d'intérêt des membres sur la santé carcérale
- Dr Frank Martino (ON) — Section des groupes d'intérêt des membres
- D^{re} Patricia Mirwaldt (C.-B.) — Groupe d'intérêt des membres sur la santé mentale ; Coprésidente, Groupe de travail conjoint sur les soins de santé mentale partagés
- Dr Benjamin Schiff (QC) — Groupe d'intérêt des membres sur la médecine hospitalière
- Dr Mark Woo (ON) — Section des résidents
- Dr Keith Wycliffe-Jones (AB) — Comité d'agrément des programmes de résidence
- D^{re} Joyce Zazulak (ON) — Coprésidente, Comité d'histoire et narration en médecine familiale

2. À la mémoire des membres du CMFC décédés en 2019-2020

Les membres présents rendent hommage à nos collègues décédés entre le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2020. Leurs noms figurent dans les documents de la réunion.

3. Procès-verbal de l'Assemblée annuelle des membres 2019

Proposée et appuyée par les D^{rs} Paul Sawchuk et Brady Bouchard :

Procès-verbal

Que le procès-verbal de l'Assemblée annuelle des membres du CMFC, qui a eu lieu à Vancouver (Colombie-Britannique) le 31 octobre 2019, soit approuvé.

La mise à jour sur les deux mesures à prendre est distribuée.

Adoptée.

4. Modifications au Règlement administratif

Proposée et appuyée par les D^{rs} Alan Katz et Yan Yu :

Modifications au Règlement administratif n° 1 permettant la tenue d'assemblées virtuelles des membres

Que le Règlement administratif n° 1 soit modifié dans le format approuvé par le Conseil et présenté aux membres de l'organisation pour approbation, ces modifications étant les suivantes :

- (i) Changement du titre du paragraphe 11,4 à « Lieu des assemblées ou assemblées virtuelles » et ajout du texte qui suit à la fin de ce paragraphe :

Si les administrateurs convoquent une assemblée des membres conformément à la *Loi*, ces administrateurs peuvent déterminer si, conformément à la *Loi*, cette

assemblée aura lieu entièrement par téléphone, par voie électronique ou par autre mode de communication qui permet aux participants de communiquer adéquatement entre eux pendant l'assemblée ;

- (ii) Suppression des mots « présentes en personne » dans la première phrase du paragraphe 11,10 ; et
- (iii) La modification du paragraphe 13,1 pour confirmer que les modifications entrent en vigueur lorsqu'elles sont adoptées par le Conseil, conformément à la *Loi*, mais qu'elles doivent d'être confirmées par les membres lors d'une assemblée des membres afin d'avoir force de loi ;

est approuvé en tant que Règlement administratif n° 1 de l'organisation et que le Règlement administratif n° 1 dans son format présenté avant l'ajout des modifications susmentionnées est révoqué ;

Et que tout dirigeant ou administrateur de l'organisation est par la présente autorisé et conduit à signer et à remettre tous les documents pertinents et à prendre, au nom de l'organisation, toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la présente résolution.

Contexte : Conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, les modifications permettent que l'AAM du CMFC soit tenue de façon virtuelle. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, le Conseil d'administration a approuvé les modifications nécessaires le 1^{er} septembre 2020. La confirmation par les membres est nécessaire pour que ces modifications restent en vigueur.

Adoptée.

5. Confirmation d'un mandat — Nomination d'une administratrice additionnelle au Conseil

Proposée et appuyée par les D^{rs} Jean-Pierre Arseneau et Carrie Bernard :

Partie A : Nombre d'administrateurs

Attendu que les Statuts de l'organisation autorisent un nombre minimum de neuf (9) administrateurs et un nombre maximum de dix-huit (18) administrateurs ;

Que, conformément aux nombres minimum et maximum d'administrateurs établis dans les Statuts, le nombre d'administrateurs de l'organisation passe par la présente de onze (11) à douze (12).

Partie B : Ajout d'une administratrice — D^{re} Sarah Funnell

Attendu que conformément aux Statuts de l'organisation et au paragraphe 4,6 du Règlement administratif n° 1, le Conseil nomme D^{re} Sarah Funnell en tant qu'administratrice additionnelle,

en vigueur le 15 août 2020, pour un mandat qui se terminera à la fin de la prochaine Assemblée annuelle des membres ;

Et que la nomination de D^{re} Funnell repose sur sa perspective en tant que personne qui s'identifie en tant que membre d'une Première Nation, qui offre des soins auprès de la Première Nation d'Akwesasne, et qui est impliquée dans des postes de leaders auprès d'organisations nationales et d'établissements universitaires ; et sur l'engagement de l'organisation à améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de sa direction, et à jouer un rôle dans l'application des recommandations pertinentes émises par la Commission de vérité et de réconciliation du Canada ;

Que la nomination de D^{re} Sarah Funnell d'Ottawa (Ontario) soit approuvée par les membres en tant qu'administratrice de l'organisation pour un mandat commençant le 5 novembre 2020, allant jusqu'à la clôture de l'Assemblée annuelle des membres de 2023.

Contexte : Conformément à l'article 128 (1) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et au paragraphe 4,6 du *Règlement administratif* du CMFC, le Conseil a nommé D^{re} Funnell en tant que douzième membre du Conseil le 15 août 2020. Tôt dans le processus d'évaluation des candidatures et des entrevues pour l'élection du Conseil du CMFC de 2020, on a reconnu que D^{re} Funnell répondait à la grille de compétences principales recherchées par le Collège pour les membres du Conseil. Elle présente une nouvelle perspective en tant que personne qui s'identifie comme membre des Premières Nations, elle offre des soins à la Première Nation d'Akwesasne et occupe des postes de leadership auprès d'organisations nationales et d'établissements universitaires. Les compétences, l'expérience et les perspectives de D^{re} Funnell sont conformes à l'engagement du CMFC d'améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion et de faire sa part pour donner suite aux recommandations pertinentes de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Les membres doivent approuver le fait que D^{re} Funnell puisse continuer à siéger au Conseil comme administratrice après l'AAM.

Discussion :

- Question de D^r Martin Potter : « Pourquoi est-il nécessaire d'augmenter à 12 le nombre de membres du Conseil ? Pourquoi ne pas simplement attendre le départ d'un membre pour intégrer D^{re} Funnell, et ainsi maintenir un effectif de 11 membres ? »
 - Le Conseil discutait déjà de la manière d'accroître la diversité à la direction du Collège, en particulier de la manière de faire entendre le point de vue des médecins autochtones à la grandeur de l'organisation. Le fait que D^{re} Funnell compte au nombre des excellents candidats pour ce poste a semblé au Comité des candidatures une occasion à ne pas manquer. Le Conseil voulait bénéficier le plus tôt possible de sa perspective en tant que personne autochtone.

Il souhaitait néanmoins offrir aux membres la possibilité d'élire un candidat au Conseil. Des options ont été discutées et nous avons utilisé notre *Règlement administratif* pour nous guider. Finalement, le Conseil a estimé que nommer D^{re} Funnell comme administratrice entre le mois d'août et le 5 novembre et obtenir ensuite l'approbation des membres pour qu'elle continue de siéger au Conseil, tout en poursuivant l'organisation d'une élection contestée, était la meilleure option pour le CMFC.

Adoptée.

- Une fois la motion approuvée, D^r Stephen Hawrylyshyn a demandé à D^r Boulay, président du Comité des candidatures : « Pourquoi le Comité des candidatures/le Conseil ont-ils estimé ne pas pouvoir demander à D^{re} Funnell de se joindre au Conseil à titre d'invitée afin de lui apporter sa contribution jusqu'à la fin du mandat 2020 et procéder ensuite à l'élection de deux membres au Conseil pour permettre aux membres du CMFC d'avoir leur mot à dire sur le choix des personnes qui les représentent au Conseil ? ». D^r Hawrylyshyn a ajouté le commentaire suivant : « Ma compréhension était qu'un des objectifs de la transition vers un processus de nomination ouvert et en ligne pour les membres du Conseil était d'améliorer l'engagement et la transparence, on a l'impression de revenir en arrière, quand un petit Comité des candidatures non élu pouvait, en gros, décider du choix des membres du Conseil. »
 - D^r Boulay souligne que les candidats offraient une impressionnante palette de talents. Il mentionne l'inconfort du Comité des candidatures relativement à sa recommandation au Conseil concernant les candidats à soumettre aux membres à des fins d'élection. Le comité était inconfortable parce qu'une candidate en particulier possédait les compétences et les perspectives recherchées par le Conseil (tel que décrit précédemment). L'orientation finalement adoptée par le Conseil a été précédée d'un grand nombre de réunions spéciales sur le sujet et n'a pas été facile à prendre.
 - D^{re} Lemire indique que le Conseil et le personnel reconnaissent que régler les questions d'équité, de diversité et d'inclusion n'est pas le travail d'une seule personne. Intégrer D^{re} Funnell au Conseil est une étape d'un processus visant à favoriser une réflexion appropriée et nécessaire pour pouvoir poursuivre nos efforts dans ce domaine.

6. Rapport de la présidente du CMFC et présidente du Conseil d'administration

Le Rapport annuel est présenté dans l'ordre du jour et D^{re} Schipper prononcera le Discours sur l'état du Collège vendredi.

7. Rapport de la directrice générale et chef de la direction

D^{re} Francine Lemire présente les points saillants de la dernière année :

- Remerciements aux membres pour les efforts qu'ils ont déployés pour réagir efficacement à la pandémie mondiale et dispenser les soins nécessaires à leurs patients et à leurs communautés.
- Virage du CMFC pour soutenir les membres par des ressources pratiques, des modifications au calendrier des examens, la prolongation des exigences en matière de déclaration de crédits Mainpro+ ainsi que des efforts de plaidoyer liés à la COVID-19.
- Plaidoyer en faveur des médecins de famille du Canada
 - Protéger la terminologie de médecine de famille
 - Encourager le gouvernement à instaurer un régime public universel d'assurance-médicaments
 - Rencontres régulières avec les gouvernements dans le but de soutenir tous les médecins de famille
- Production de programmes de DPC de qualité, de ressources pratiques pour soutenir les membres et de nouvelles normes d'agrément des programmes de résidence pour poursuivre l'amélioration de l'évaluation et des normes de formation en médecine de famille
- Faire le point sur nos priorités stratégiques, prévoir les répercussions de la pandémie et des troubles raciaux sur la pratique de médecine de famille et la société dans son ensemble
- Collaborer pour lutter contre le racisme en médecine de famille et l'éliminer
- Régler le problème du retard dans les renouvellements d'adhésion de 2020 ; elle remercie les membres pour leur patience
- S'attaquer aux problèmes techniques sans précédent auxquels ont été confrontés environ 7 p. cent des candidats qui ont passé l'examen de certification en octobre
- Réalisations de notre revue, *Le Médecin de famille canadien*

8. Rapport du Comité des candidatures

D^r Paul Sawchuk termine son mandat au sein du Conseil d'administration et son travail a été reconnu.

D^r Robert Boulay, président du Comité des candidatures, annonce les résultats de l'élection.

- Il y a eu 15 candidats pour le poste d'administrateur général vacant.

- Le Comité des candidatures a d'abord déterminé les personnes qui pourraient apporter une contribution positive à la gouvernance du CMFC à l'heure actuelle, compte tenu de la diversité de nos membres et de la composition actuelle du Conseil.
- Quatre candidats ont été proposés pour le nouveau poste d'administrateur général. L'élection a également demandé la confirmation du nouveau président désigné, du secrétaire-trésorier et d'un mandat supplémentaire pour un des administrateurs actuels au Conseil.
- Dr Boulay remercie les membres d'avoir approuvé la nomination de Dre Funnell pour un mandat de 3 ans au Conseil (section 5). Le Comité des candidatures lui a indiqué qu'il serait intéressé à ce qu'elle siège maintenant au Conseil pour présenter une perspective que ce dernier souhaitait voir incluse à sa table.
- Un total de 2217 membres, soit 5,7 % des membres, ont voté par voie électronique (comparativement à 5,8 % l'an dernier).

Résultats : Conseil d'administration 2020-2021

- Dr Jean-Pierre Arseneau, administrateur général (nouvellement élu pour un mandat additionnel de 3 ans)
- Dre Carrie Bernard, administratrice générale (poursuit son mandat)
- Dr Brady Bouchard, administrateur titulaire du poste de président désigné (nouvellement élu)
- Dre Catherine Cervin, administratrice titulaire du poste de présidente (par acclamation)
- Dre Sarah Cook, administratrice générale (nouvellement élue)
- Dre Sarah Funnell, administratrice additionnelle (mandat de 3 ans nouvellement approuvé par les membres à la section 5)
- Dre Marie Giroux, administratrice générale (poursuit son mandat)
- Dr Alan Katz, administrateur général (poursuit son mandat)
- Dr John Maxted, administrateur général (poursuit son mandat)
- Dre Christie Newton, administratrice titulaire du poste de secrétaire-trésorière honoraire (nouvellement élue)
- Dre Shirley Schipper, administratrice titulaire du poste de présidente sortante (par acclamation)
- Dr Yan Yu, administrateur (poursuit son mandat, dans ses cinq premières années de pratique)

9. Rapport du secrétaire-trésorier honoraire

La documentation de la réunion distribuée aux membres incluait :

- Revenus et dépenses se rapportant à l'opinion sans réserve (favorable) émise par le vérificateur sur les états financiers 2019-2020 vérifiés — l'excédent pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2020 s'élève à 353 855 \$ (0,8 % du budget de fonctionnement 2019-2020).

- Engagement à maintenir en 2021 les frais de l'examen de certification en médecine familiale (examen en MF) et de l'examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence (examen en MU) au même niveau qu'en 2019 et 2020.
- Engagement du CMFC à continuer de subventionner les frais d'examen en médecine familiale afin que leur augmentation annuelle en 2022 et chaque année subséquente n'excède pas deux pour cent ou le taux d'inflation, selon le pourcentage le plus élevé pour l'année.
- Décision de couvrir tous les coûts directs et partagés par les frais d'examen en médecine d'urgence de telle sorte que les frais annuels pour cet examen soient sujets à une hausse annuelle maximale de 10 pour cent au cours des cinq années suivant l'exercice fiscal 2021-2022.
- Les revenus prévus au budget 2020-2021 s'élèvent à 47 831 389 \$. Les dépenses s'élèvent à 48 286 410 \$, soit un déficit prévu de 455 021 \$. La pandémie entraîne des incertitudes ; un montant total de 8 106 995 \$ provenant du fonds de réserve a été alloué au budget 2020-2021. Le total des réserves non affectées s'élève à 20 785 563 \$.
- L'élaboration du macro-budget 2021-2022 prévoit un déficit de 795 089 \$.

D^r Brady Bouchard, secrétaire-trésorier honoraire, mentionne les rapports distribués.

- Deloitte LLP a terminé la vérification des états financiers du Collège pour l'exercice terminé le 31 mai 2020 et a produit un rapport de vérification sans réserve.
- Pour plus de transparence et de clarté, les états financiers vérifiés sont dorénavant formatés à l'aide de la méthode de comptabilisation du coût complet.

a) Droits d'adhésion de 2021-2022

Proposée et appuyée par les D^{rs} John Maxted et Christie Newton :

Droits d'adhésion de 2021-2022

Que les droits d'adhésion pour 2021-2022 demeurent les mêmes qu'en 2017–2018.

Contexte : En reconnaissance des impacts de la COVID-19 sur les revenus des membres, les droits d'adhésion ne seront pas augmentés, même si un déficit est prévu. Les droits d'adhésion sont changés depuis le 1^{er} juin 2017.

Discussion :

Réponses fournies par D^r Bouchard et M^{me} Theresa Maguire-Garber, directrice générale, Affaires générales :

- Question de D^r Hawrylyshyn : « Le CMFC envisage-t-il de réduire les droits d'adhésion cette année compte tenu de la crise et des difficultés financières éprouvées par les médecins ? Nous disposons d'un énorme fonds de réserve en prévision des mauvais

jours, et ç'aurait été un geste très apprécié de dire à tous les membres qu'ils peuvent compter sur le Collège en ces temps difficiles. Certaines associations médicales provinciales et territoriales l'ont fait et ce geste a été très apprécié. »

- Le Conseil a beaucoup discuté de cette question. Comprenant les pressions financières auxquelles sont soumis de nombreux médecins de famille en raison de la pandémie, il recommande que les droits d'adhésion demeurent inchangés, même si le Collège prévoit un déficit. Pour la cinquième année d'affilée, les droits d'adhésion n'augmentent pas. Le Conseil est fier des changements qui ont été faits pour s'assurer que l'actuelle subvention versée par le CMFC aux candidats à l'examen de certification en médecine familiale garantisse que l'augmentation annuelle des frais de cet examen n'excède pas deux pour cent ou le taux d'inflation, selon le pourcentage le plus élevé pour l'année. La recommandation du Conseil tient compte des conséquences fiscales d'une réduction des droits d'adhésion, des nombreuses incertitudes qui demeurent quant aux répercussions de la pandémie et de l'importance de maintenir la santé financière de l'organisation.
- Question de D^r Jim Thompson : « Comment le Collège peut-il demeurer globalement solvable s'il est déficitaire ? »
 - Le déficit estimé ne pose pas vraiment de problème de solvabilité. Le budget inclut un certain nombre d'estimations qui sont contrôlées tout au long de l'année. Le déficit prévu représente 1 p. cent de notre budget de fonctionnement et nous sommes certains qu'à la fin de l'exercice, notre budget sera équilibré. Nous utilisons cette année une partie de notre fonds de réserve — en raison de la COVID-19 et du moment de la réception des droits d'adhésion.

Adoptée.

b) Vérificateurs

Proposée et appuyée par les D^{res} Catherine Cervin et Marie Giroux :

Vérificateurs externes

Que Deloitte s.r. l. soit nommé comme vérificateurs externes pour une période additionnelle de deux ans, à partir de l'exercice financier 2020-2021.

Contexte : Deloitte LLP avait été nommé vérificateurs externes pour une période additionnelle de 3 ans à partir de l'exercice financier 2017-2018, avec option de prolongation de deux ans. La conclusion de la vérification externe 2019-2020 marque la fin du mandat de la firme. Deloitte LLP a jusqu'à maintenant fait preuve d'une bonne connaissance et d'une grande diligence pour ce qui est d'effectuer le travail de vérification. Il est recommandé que la firme Deloitte soit

nommée vérificatrice pour deux années de plus. Un processus de demande de proposition sera lancé pour l'exercice financier 2022-2023.

Discussion : Aucune

Adoptée.

c) Exercice financier

Proposée et appuyée par les D^{rs} Brady Bouchard et Jean-Pierre Arseneau :

Modifications à l'exercice financier et à la Convocation de l'Assemblée annuelle des membres

Que l'exercice financier du Collège des médecins de famille du Canada soit modifié et couvre dorénavant la période du 1^{er} mars au 28 février (le 29 lors d'années bissextiles) ;

Et que cette modification entre en vigueur à partir de l'exercice 2023-2024 (1^{er} mars 2023 au 29 février 2024) ;

Et que les états financiers soient remis aux membres au plus tard le 31 août suivant la fin de l'exercice ;

Et que la période de temps entre la fin de l'exercice et l'Assemblée annuelle des membres passe d'un maximum de six mois à un maximum de neuf mois.

Contexte : Notre actuel exercice financier va du 1^{er} juin au 31 mai. Il est recommandé de le modifier pour qu'il couvre la période du 1^{er} mars à la dernière journée de février. Les raisons de ce changement incluent :

- L'examen et la réconciliation de toutes les dépenses et de tous les revenus liés au Forum en médecine familiale (FMF) seraient effectués pendant un même exercice financier.
- Les frais de l'Examen de certification en médecine familiale (Examen de MF), qui est normalement offert deux fois par année civile, seraient comptabilisés pendant un même exercice financier.
- Cette période cadre mieux avec le déroulement du travail.

La *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* nous permet de demander d'être exemptés de l'exigence selon laquelle l'Assemblée annuelle des membres doit être tenue dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier, pourvu que cela ne cause pas de préjudices aux membres. Les membres continueront de recevoir les états financiers dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier et seront invités à soumettre des questions appelant une réponse immédiate. Il sera toujours possible de poser des questions lors de l'Assemblée annuelle des membres au cours de laquelle les résultats de la vérification seront présentés dans les neuf mois qui suivent la fin de l'exercice financier. Le soutien d'au moins les deux tiers des membres est requis pour apporter ce changement.

Discussion :

Les réponses données par D^r Bouchard et M^{me} Theresa Maguire-Garber, directrice générale, Affaires générales :

- Question de D^{re} Ruth Wilson : « Pourriez-vous expliquer pourquoi il est nécessaire de modifier la date de fin de l'exercice financier ? »
 - Le nouvel exercice financier cadre avec notre année de fonctionnement et le déroulement du travail. Il permet l'examen et la réconciliation de toutes les dépenses et de tous les revenus liés au Forum en médecine familiale qui doivent être effectués au cours d'un même exercice financier. Les frais de l'examen de certification en médecine familiale, qui est normalement offert deux fois par année civile, seront comptabilisés au cours d'un même exercice financier.

Adoptée avec l'accord de plus des 2/3 des membres.

10. Séance de questions-réponses

D^{re} Catherine Cervin, présidente désignée, anime la séance de questions-réponses. Les membres ont été invités à poser des questions (i) avant la rencontre, lors de l'examen de l'ordre du jour et des rapports, (ii) tout au long de l'assemblée. Les questions-réponses qui n'ont pas été rapportées ci-dessus incluent :

- Question de D^{re} Mia-Fay Nadeau : « Pouvez-vous élaborer sur comment les résidents ayant fait l'examen de certification seront compensés, et est-ce que ces derniers devront refaire leur examen ? Allez-vous refaire affaire avec Prometric pour les prochains examens ? »
 - Réponse de D^{re} Lemire : Pour résumer la situation, les candidats qui ont été impactés par des défauts techniques sont dans trois catégories. Il y a environ 85 candidats qui ont été séparés, arrêtés de la plateforme 30 minutes plus tôt que prévu. Alors ils ont eu 225 minutes au lieu de 255 minutes. Il y a onze candidats francophones qui ont été déconnectés de la plateforme plus tôt que prévu. Et quand ils ont été capables de se reconnecter, ils n'étaient plus capables de faire l'examen ou il n'y avait plus de surveillants ou de surveillantes francophones. Et il y a un groupe de 18 candidats pour lesquels les réponses à l'examen ont été perdues, éliminées de l'ordinateur. Ces situations sont imputables à des problèmes techniques de notre fournisseur d'examen, Prometric.

Nous avons déjà contacté tous les candidats affectés par ces problèmes. Pour ce qui est des 18 candidats du dernier groupe mentionné, ils vont devoir répéter

l'examen. Leurs frais pour l'examen leur seront remboursés et nous allons rembourser les dépenses appropriées qui sont reliées à leur voyage pour refaire l'examen.

Quand on leur en a offert la possibilité, quelques candidats du groupe des Francophones ont refait l'examen et on va leur offrir la même compensation. Quant au reste des candidats touchés, la majorité a décidé d'attendre de voir quels seront leurs résultats d'examen.

Quant à ceux qui auront à répéter l'examen, si le candidat réussit, c'est fini. Si on détermine qu'il n'a pas réussi et est impacté par la situation que je viens de décrire, on lui accordera le résultat « aucun statut » et il devra refaire l'examen. On va rembourser les frais d'examen et on va également rembourser les dépenses appropriées. Et Prometric s'est engagé à faire le remboursement.

Nous réalisons que le Collège faisant affaire avec Prometric assume une responsabilité réputationnelle et également, assume une responsabilité d'adhésion. La majorité de nos candidats sont des résidents. Je crois qu'on s'entend tous qu'une expérience comme celle que je viens de décrire affecte la confiance qu'ils peuvent avoir à l'égard de l'organisation. Nous allons offrir du soutien personnalisé aux candidats qui ont été impactés par cette situation et nous avons décidé, comme gage de notre bonne volonté, de leur offrir un an d'adhésion gratuit.

Nous avons un contrat avec Prometric qui va continuer pour un autre trois ans. Le personnel cadre, incluant moi-même, a rencontré Prometric. Ils reconnaissent l'erreur, ils reconnaissent l'impact de l'erreur. Ils nous ont indiqué comment ils vont essayer de prévenir une récurrence de ces problèmes et nous avons déterminé que leur processus d'assurance de la qualité demeure robuste.

Alors, nous allons continuer de travailler avec Prometric pour plusieurs raisons. Il faut réaliser qu'il y a peu de compagnies qui peuvent travailler avec nous, compte tenu du nombre de candidats que nous avons et également du type d'examen que nous avons. Nos examens écrits ne sont pas des examens à choix multiples. Ce sont des examens où les candidats doivent écrire leurs réponses. Cet aspect technologique ne peut pas être satisfait par n'importe quelle compagnie. Et nous avons déterminé que Prometric est probablement la meilleure compagnie pour le faire.

En plus, nous avons dans le passé développé un outil, avec le Conseil médical du Canada, qui nous permet de revoir les résultats des examens d'une façon plus efficace. Notre capacité à utiliser cet outil est indirectement liée au formatage de l'examen dans la plateforme de Prometric.

- Question de D^{re} Lin Hunt : « Peut-on augmenter le nombre d'activités de FMC agréées par l'AMA pour les membres qui exercent présentement aux É.-U. ? »
 - D^r Jeff Sisler, directeur général, Développement professionnel et soutien à la pratique, explique que c'est quelque chose qui est examiné périodiquement et que la question sera notée. Nous voulons encourager et inciter les membres à participer aux programmes certifiés Mainpro+, mais nous permettons aux membres de réclamer des crédits d'autres organisations. Nous avons une entente de réciprocité avec l'American Academy of Family Physicians et nous permettons que jusqu'à 50 des 250 crédits annuels exigés proviennent des événements agréés par l'American Medical Association ou le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

292 participants : 204 membres avec droit de vote, 3 membres sans droit de vote (membres associés/étudiants), 69 membres du personnel du CMFC, 12 membres du personnel des sections provinciales, 4 autres participants (médecins de l'American Academy of Family Physicians et commanditaires)

Format : Webinaire Zoom pour voir et entendre ; les questions étaient acceptées via le champ de questions-réponses ; logiciel MeetingPulse pour voter de façon sécuritaire

Levée de l'assemblée.

Prochaine réunion : La prochaine réunion se tiendra dans le cadre du Forum en médecine familiale, qui aura lieu du 10 au 13 novembre 2021.